

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 80

Artikel: Poésie romande : Studer: un novateur paisible
Autor: Cherpillod / Studer, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Poésie romande Studer: un novateur paisible

Bernard Studer*, comme vous ou moi, est une personne déplacée, une âme errante ou un drôle de corps — à votre choix — un homme simplement. Il n'est donc pas affecté d'une tare spécifique, quand bien même on en ferait un original. L'est-il d'ailleurs ? Il n'y prétend pas en tout cas. Ce réviseur des routines quotidiennes, on l'appelle communément, d'un vocable qui le transforme en un bâtard du théologien, poète. Studer ne feint pas de créer; il ne se pique pas de tant d'orgueil; il s'étonne de ce qui semble aller de soi. D'abord du jargon que l'on tient pour poétique, cette hydre dont, sauf à les trancher toutes d'un seul coup — labeur herculéen — il paraît vain de couper une tête, puisque d'une tuée il en naît deux. Vous serez surpris, le lisant, de l'ingénuité savante de sa langue. Je le lui ai dit : c'est le douanier Rousseau de notre poésie. Un Rousseau qui a lu Prévert, mais qui ne le démarque pas. Il se trouve bien d'avoir échappé aux séductions du romantisme allemand qui fascine jusqu'aujourd'hui presque tous les auteurs suisses français. C'est d'autant plus curieux que Studer adore l'Allemagne et singulièrement l'Autriche, pays qu'il aime pour y avoir vécu deux années et qu'il métamorphose en lieu privilégié de ses rêves. Il en parcourt les rues et les musées, s'y entretient avec les hommes et dit deux mots aux bonnes choses. Ce n'est pas un fier exilé, mais il réclame qu'on consente à lui ficher la paix : « Je boirai tranquille ». Et quoi ? Une lourde boisson, bien terrestre : la bière. Qui boit du vin est avaleur de feu, qui préfère la bière a le goût de la terre. A chacun son élément, pour parler comme les vieux alchimistes : à celui-là l'eau, morte ou vive; l'air ou le feu à celui-ci; à tous un support matériel de l'imaginaire. « L'art, on sait ce que c'est : c'est du greffé sur du déjà greffé », écrivait Ramuz dans « Salutation paysanne ». Studer ne donne pas dans ce travers. Il n'ignore pas qu'on ne greffe que sur du sauvage. Ainsi est accordée sa chance à l'insolite, au renouveau poétique.

Cherpillod

Ouverture

Le buffet de la gare
comme dans un roman policier.
Vient l'heure de la fermeture.

Je ne la fermerai pas.
Je veux boire parce que j'ai soif.

Non ne n'ai pas de papiers.
Je les ai prêtés à un ami
qui en avait besoin pour se retrouver
Je dis tout ça en français mais eux
ne comprennent que l'allemand
ils comprennent seulement :
Keine Papiere que j'ai dit
en français parce que je ne veux pas parler allemand.

Je suis Suisse.
Foutez-moi la paix. La paix de Vienne. 1815.
Wie bitte ?
1812. Ouverture de Tchaïkovski.

Fermez-la. C'est la fermeture.

Ils n'en veulent pas de ma soif
ils veulent des papiers
je n'ai pas de papiers
faut-il en inventer ?
Je suis Suisse j'ai fait mon service militaire
réglementairement
J'ai un père et une mère réglementaires
et qui travaillent honorablement
Je suis Suisse
Je suis honorable
mais j'ai soif.

Et j'ai prêté mes papiers à un ami
qui en avait besoin pour se retrouver
il n'était pas Suisse mais Autrichien

un ami autrichien comme ça peut se faire
mais sans doute est-ce là l'erreur
pas de papiers suisses pour les Autrichiens
les Autrichiens ne sont pas Suisses
Morgarten 1315.

Vous pouvez vérifier. 1315.
A boire vous n'avez rien à boire
Zu trinken

Et je comprends enfin qu'on me renvoie chez moi
en Suisse.

On ferme.

Bernard Studer

* « Je boirai tranquille », plaquette de 32 pages, chez l'auteur.

Que l'Innovation soit un gros annonceur n'empêche pas les salaires d'être de bas salaires!

Récemment, la presse lausannoise, dans sa chronique judiciaire, a donné une relation d'un procès pénal dirigé contre d'anciens chauffeurs et employés d'Innovation Lausanne, coupables d'avoir commis des détournements de bouteilles et accusés d'escroquerie.

Dans cette affaire, la défense a insisté sur les salaires extrêmement bas que touchaient ces chauffeurs et employés, à l'époque des infractions, c'est-à-dire en 1962-1964. Les chroniqueurs judiciaires ont répété les arguments de la défense. La « Tribune de Lausanne » sous la signature de Pierre Blanc et « La Gazette de Lausanne » sous celle de Colette Muret eurent le courage de nommer l'employeur des accusés. « La Feuille d'Avis de Lausanne », plus prudente, s'abstint. Après la publication de ces articles, alors que pour les lecteurs ce fait divers tombait dans l'oubli, l'Innovation a fait publier un communiqué, à ses frais, où il soulignait que les salaires n'étaient pas aussi bas qu'on avait bien voulu le dire, et où il protestait contre une abusive interprétation des chroniques judiciaires.

Puis, dans la « Tribune de Lausanne » du 6 octobre, on a pu lire un article confié à un des rédacteurs économiques du journal et intitulé « En marge de l'affaire des bouteilles » — La vérité sur les salaires — notre enquête ». Cet article explique que pour en avoir le cœur net à ce sujet « nous sommes allés interroger les responsables des grands Magasins Innovation S.A. où l'on nous a répondu avec la plus grande franchise et où nous avons pu examiner les fiches de salaire des intéressés ». Puis, le journaliste révèle que les chiffres indiqués par la défense et la presse étaient faux et il donne le détail de ces salaires.

On y constate en premier lieu que les indications données n'étaient en réalité pas si fausses que cela, que les salaires bruts étaient un peu plus élevés que ceux avancés par la défense, mais que les salaires nets devaient en être assez proches. On y voit en effet des salaires d'hommes mariés de Fr. 785.— bruts avec allocations familiales, en 1962, augmentant à Fr. 870.—; des salaires de Fr. 820.— passant à Fr. 870.— en 1964 et même de Fr. 680.— sans allocations, en 1962, passant, en trois ans, à Fr. 870.—, en 1965. On y voit aussi, pour une femme, un salaire allant de Fr. 400.— en 1960 à Fr. 500.— brut en 1962. L'article constate alors que ces salaires correspondent ou sont même supérieurs aux normes minimums de cette époque et il conclut : « Il nous faut bien constater que l'ensemble des avantages offerts par les Grands Magasins Innovation supportent avantageusement la comparaison avec les normes en usage. »

Ce que l'on peut tirer de tout cela, ce sont cinq constatations :

- les articles des chroniqueurs judiciaires ont touché un des gros annonceurs de la presse lausannoise;
- face à la protestation de cet annonceur, on s'est empressé de rectifier le tir en pondant un article

très inspiré, intitulé abusivement « enquête » et confié à un rédacteur en vue.

En effet, la « Gazette de Lausanne », autre journal indiscret par son compte rendu de l'audience, éprouvait à son tour le besoin d'enquêter par les soins de son journaliste économique. Dans son numéro du 10 octobre, M. F.W. nous annonce qu'il a lui aussi compulsé les fiches de salaires, que l'Innovation est dans les normes, etc...

Quel empressement, Messieurs ! Quand on songe que vos chroniqueurs n'avaient pas à s'excuser, ayant fait honnêtement leur travail de journalistes judiciaires, quand on songe que l'Innovation avait la possibilité, en tant que partie civile, de faire connaître à l'audience le montant exact des salaires, qu'on aurait alors retrouvé dans le compte rendu des débats.

Pénible de constater le poids d'un gros manieur de budget publicitaire !

— mais le résultat final aura été simplement le suivant : la « Tribune de Lausanne » et la « Gazette de Lausanne » se seront rachetées aux yeux de l'Innovation, mais l'Innovation n'aura certainement pas réussi à convaincre les lecteurs. Des salaires bas restent toujours des salaires bas, même si l'Innovation n'était pas la seule à payer son personnel de cette façon.

— que ces salaires sont choquants quand on les compare aux énormes investissements des grands magasins, qui consacrent des millions pour l'étalage des articles de notre société de consommation, qui dépensent des millions pour que la clientèle puisse venir en voiture faire ses achats. La pauvreté des salaires juré avec la richesse des devantures.

— que la prospérité suisse, qui est réelle, laisse subsister des secteurs de pauvreté et d'exploitation des travailleurs; même les moyennes ne sont pas si mirobolantes en période de haute conjoncture.

Salaires, bénéfices, revenus

En 1963, octobre, date à laquelle avaient lieu les détournements Innovation, la moyenne des salaires suisses, selon une enquête officielle de l'OFIAMT et portant sur 446 000 ouvriers adultes et 174 000 ouvrières adultes (cf. « La Vie économique », avril 1967) était la suivante, exprimée en gains horaires (gains mensuels = gain horaire × 200).

Ouvriers 4,48 francs Ouvrières 2,82 francs

A fin 1966, ils étaient les suivants :

Ouvriers 5,59 francs Ouvrières 3,53 francs

Faites maintenant votre budget avec ces moyennes-là : 1100 francs par mois, ou 700 francs.

Voilà qui pourrait faire l'objet d'une enquête, d'une vraie, de la grande presse.

Choisissons un autre type de comparaison. En 1961 et 1962, selon la statistique récemment publiée de l'impôt de défense nationale, on dénombre les hauts revenus suivants :

100 000 à 200 000 fr. : 6227 contribuables

200 000 à 500 000 fr. : 2121 contribuables

500 000 à 1 million : 331 contribuables

plus d'un million : 107 contribuables

Comme le fait remarquer J. Le Saulnier qui cite, dans « Construire », ces chiffres, il s'agit de la période 1961 et 1962. La haute conjoncture ne déployait pas encore tous ses effets. Des 10 000 francs de salaire moyen de l'ouvrier en 1962 aux millionnaires en revenu, précisons bien : en revenu, l'éventail des salaires dépasse 1 à 100.

Pour en revenir à l'Innovation, précisons encore que le bénéfice net du groupe, Lausanne plus les succursales, fut en 1962 de 1,7 million, en 1963 de 1,8 million et en 1964 de 1,9 million. Les frais de personnel étaient en 1964 de 12,9 millions.

En 1964, le personnel Innovation comprenait un peu plus de 1000 personnes en moyenne. Autrement dit, chaque employé a, approximativement, dégagé un bénéfice net de 1500 francs. Cela laisse donc une marge pour l'amélioration des salaires, mais elle est relativement étroite. Pour cette entreprise, comme pour beaucoup d'autres où la main-d'œuvre est abondante, des salaires sans générosité sont une condition de l'apparition du profit.